

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.19/11

Logements sociaux : pour une clarification des intentions du Conseil communal

M. Jude Schindelholz, PS

En préambule, le Conseil Communal rappelle quelques éléments susceptibles de compléter les réponses aux questions posées par le Conseiller de Ville.

Le vendredi 4 novembre dernier à Fribourg, des projets suisses de coopératives d'habitation ont été présentés aux Maires et Conseillers communaux romands en charge du logement. Une délégation de la Municipalité de Delémont s'y est rendue et a découvert avec enthousiasme les nombreuses expériences menées avec succès dans toute la Suisse. Une société sans but lucratif, la CoDHA, a suscité un très vif intérêt de par son expérience et la qualité de ses conseils et prestations. La Ville de Delémont est intéressée à proposer à sa population un/des bâtiment-s de type social et verrait dans la CoDHA un partenaire idéal.

La CoDHA est une association sans but lucratif qui rassemble des personnes souhaitant un autre type d'habitat, une autre qualité de vie, un autre rapport au logement, basé sur la participation, la convivialité et la solidarité. Elle permet de mettre en commun l'expérience et les compétences de chacun et ainsi gagner en efficacité et en crédibilité. Cette mise en commun permet d'éviter les difficultés que rencontrent individuellement les petites coopératives d'habitation : établir les statuts, concevoir un projet, réunir les fonds nécessaires, obtenir un financement bancaire, effectuer les démarches administratives sont autant d'obstacles qui sont souvent décourageants.

C'est donc pour réaliser plus rapidement des projets au bénéfice de toutes les personnes intéressées que la CoDHA a été créée. La Ville de Delémont pourrait donc bénéficier de ses conseils.

En Suisse allemande, sous la raison sociale "WOGENO" (Wohngenossenschaft), des coopératives de ce type existent dans une quinzaine de villes depuis 1980. La CoDHA est membre de l'association Wogeno-Suisse et ainsi, chaque membre de la CoDHA est lui aussi indirectement membre des Wogeno et reconnu comme tel.

Grâce à une coopérative d'habitation, le Conseil communal estime que l'autogestion des immeubles permettra aux habitants de définir un cadre de vie plus proche de leurs aspirations, modulable au gré de leurs besoins.

Dans sa séance du 5 décembre 2012, le Conseil communal a approuvé la création d'un groupe de travail intitulé "Coopérative d'habitation aux Moissons" chargé d'étudier le dossier en profondeur tout en contactant officiellement la CoDHA afin d'établir un partenariat sérieux pour réaliser ou soutenir un projet de coopérative d'habitation. Dans un premier temps, ce groupe de travail est composé des chefs de services de l'Urbanisme respectivement des Affaires sociales et placé sous la direction du Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal répond comme suit aux trois questions du Conseiller de Ville :

Qu'entend le Conseil communal par "Logements sociaux" ?

Le Conseil communal souhaite développer des logements mixtes. Précisément, il espère favoriser les liens intergénérationnels, interculturels et sociaux en proposant non seulement des appartements répondant aux prix du marché actuel mais aussi des appartements subventionnés. Ainsi, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons, dans le même bâtiment, des familles modestes seraient voisines de familles à hauts revenus, des enfants côtoieraient des personnes âgées, une famille issue d'une communauté étrangère aurait un jardin commun avec un citoyen delémontain. On évite ainsi de créer des ghettos.

Le Conseil communal entend-il relancer une politique active de création ou d'encouragement à la création de logements à loyer modéré ?

Le Conseil communal souhaite en effet relancer la politique du logement. En soutenant des projets de coopératives d'habitations, il désire favoriser la gestion d'immeubles par les habitants sous forme de bail associatif et leur garantir ainsi un loyer correspondant aux coûts réels de l'immeuble.

Si tel est le cas, quelles actions sont envisagées dans ce cadre ?

La création du groupe de travail précité et une prise de contact avec la CoDHA sont les premières actions concrètes décidées par le Conseil communal à la fin de l'année 2011. Un rapport sera transmis par le groupe de travail aux membres de l'Exécutif dans le courant du premier trimestre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger